



UNIVERSITE DE BOURGOGNE

COMPTES ANNUELS 2020

BILAN

COMPTE DE RESULTAT

ANNEXE

I) FAITS CARACTERISTIQUES, COMPARABILITE DES COMPTES, PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'EVALUATION

I-1) RAPPELS ET FAITS CARACTERISTIQUES

I-2) COMPARABILITE DES COMPTES

I-3) PRINCIPES ET METHODES D'EVALUATION APPLIQUES AUX DIVERS POSTES DU BILAN ET DU COMPTE DE RESULTAT

I-4) ELEMENTS RELATIFS AU CONTRAT DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE

II) NOTES RELATIVES AUX POSTES DE BILAN

II-1) ACTIF IMMOBILISE

II-2) AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS DES IMMOBILISATIONS

II-3) TABLEAU DES TITRES DE PARTICIPATION

II-4) STOCKS

II-5) CREANCES ET DETTES

II-6) TRESORERIE

II-7) CAPITAUX PROPRES

II-8) PROVISIONS

II-9) DEPRECIATIONS

II-10) COMPTES DE REGULARISATION

III) NOTES RELATIVES AUX POSTES DU COMPTE DE RESULTAT

III-1) PRODUITS D'EXPLOITATION

III-2) CHARGES D'EXPLOITATION

III-3) CHARGES ET PRODUITS FINANCIERS

IV) AUTRES INFORMATIONS

IV-1) ÉVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

IV-2) EFFECTIFS

IV-3) ENGAGEMENTS HORS BILAN

BILAN AU 31 décembre 2020

ACTIF	Exercice 2020			Exercice 2019
	Brut	Amortissements et dépréciations	Net	
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles	3 538 747	2 916 316	622 431	319 305
Immobilisations corporelles :				
Terrains	40 119 200	1 688 101	38 431 100	38 754 344
Constructions	214 570 340	74 144 309	140 426 031	148 167 305
Installations techniques, matériels, et outillages	119 469 853	98 568 177	20 901 676	22 970 769
Collections	268 179	60 649	207 530	207 530
Biens historiques et culturels	0	0	0	0
Autres immobilisations corporelles	45 843 000	37 711 828	8 131 171	7 458 652
Immobilisations mises en concession	0	0	0	0
Immobilisations corporelles en cours	6 635 948	0	6 635 948	1 947 002
Avances et acomptes sur commandes immo	0	0	0	0
Immobilisations grévées de coût	0	0	0	0
Immoilisations corporelles biens vivants	0	0	0	0
Immobilisations financières	1 599 894	1 578 400	21 494	21 424
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	432 045 161	216 667 780	215 377 380	219 846 330
ACTIF CIRCULANT				
Stocks	230 181	0	230 181	177 679
Créances :				
Créances sur les entités publiques et organismes internationaux	16 568 620		16 568 620	17 903 401
Créances client et comptes rattachés	15 012 757	484 000	14 528 757	8 080 425
Créances sur les redevables	0		0	0
Avances et acomptes versés sur commandes (hors immo)	675 937		675 937	259 464
Créances correspondant à des OPCT	454 178		454 178	631 061
Créances sur les autres débiteurs	123 238	0	123 238	145 914
Charges constatées d'avance	1 250 147		1 250 147	931 793
TOTAL ACTIF CIRCULANT HORS TRESORERIE	34 315 058	484 000	33 831 058	28 129 737
TRESORERIE				
Valeurs mobilières de placement	16	0	16	16
Disponibilités	57 992 155		57 992 155	51 063 754
Autres charges financières	0		0	0
TOTAL TRESORERIE	57 992 170	0	57 992 170	51 063 770
Comptes de régularisation actif	0		0	0
Ecart de conversion actif	0		0	0
TOTAL ACTIF	524 352 389	217 151 780	307 200 609	299 039 837

BILAN AU 31 décembre 2020

PASSIF	Exercice 2020	Exercice 2019
FONDS PROPRES		
Financements reçus :		
Financement de l'actif par l'état	133 318 911	137 823 861
Financement de l'actif par des tiers	41 029 544	42 715 199
Fonds propres des fondations	0	0
Ecart de réévaluation	0	0
Réserves	36 592 732	36 592 732
Report à nouveau	38 482 759	29 383 767
Résultat de l'exercice	13 135 726	9 098 992
Provisions réglementées	0	0
TOTAL FONDS PROPRES	262 559 672	255 614 550
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques	0	0
Provisions pour charges	1 248 477	1 102 006
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	1 248 477	1 102 006
DETTES FINANCIERES		
Emprunts souscrits auprès des établissements financiers	0	0
Dettes financières et autres emprunts	17 603 764	18 276 934
TOTAL DETTES FINANCIERES	17 603 764	18 276 934
DETTES NON FINANCIERES		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 374 793	2 888 700
Dettes fiscales et sociales	7 196 865	7 577 568
Avances et acomptes reçus	12 125 438	10 781 190
Dettes correspondant à des OPCT	1 362 322	1 133 040
Autres dettes non financières	1 218 336	899 018
Produits constatée d'avance	510 942	766 830
TOTAL DETTES NON FINANCIERES	25 788 696	24 046 346
TRESORERIE		
Autres éléments de trésorerie passive	0	0
TOTAL TRESORERIE	0	0
Comptes de régularisation passif	0	0
Ecart de conversion passif	0	0
TOTAL PASSIF	307 200 609	299 039 837

RESULTAT AU 31 Décembre 2020

CHARGES	Exercice 2020	Exercice 2019
CHARGES DE FONCTIONNEMENT		
Achats	81 510	161 938
Consommation de marchandises et approvisionnements	23 353 951	26 201 287
Charges de personnels :	0	0
Salaires, traitements et rémunérations diverses	108 825 567	108 563 992
Charges sociales	77 090 777	76 833 938
Autres charges de personnel	535 362	675 253
Autres charges de fonctionnement	6 329 169	6 645 475
Dotations aux amortissements, dépréciations, provisions et VNC des éléments d'actifs cédés	18 330 127	18 595 018
TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT	234 546 463	237 676 902
CHARGES D'INTERVENTION		
Dispositif d'intervention pour compte propre	0	0
TOTAL CHARGES D'INTERVENTION	0	0
TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT ET D'INTERVENTION	234 546 463	237 676 902
CHARGES FINANCIERES		
Charges d'intérêt	896 754	914 056
Charges nettes sur cessions de VMP	0	0
Perte de change	719	1 007
Autres charges financières	0	0
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions financières	0	0
TOTAL CHARGES FINANCIERES	897 473	915 063
RESULTAT DE L'ACTIVITE (BENEFICE)	13 135 726	9 098 992
TOTAL CHARGES	248 579 661	247 690 957

RESULTAT AU 31 Décembre 2020

PRODUITS	Exercice 2020	Exercice 2019
PRODUITS DE FONCTIONNEMENT		
Produits sans contrepartie direct (ou subventions et produits assimilés)		
Subventions pour charges de service public	199 444 660	197 508 080
Subventions de fonctionnement en provenance de l'Etat et autres entités publiques	9 947 897	13 145 628
Subventions spécifiquement affectées au financement de certaines charges d'intervention	0	0
Dons et legs	-149 665	325 143
Produits de la fiscalité affectée	1 935 349	1 859 177
Produits avec contre-partie directe	0	0
Ventes de biens ou prestations de service	22 619 670	19 232 831
Produits de cession des éléments d'actif	991	31 220
Autres produits de gestion	859 718	1 059 981
Production stockée et immobilisée	0	0
Autres produits		0
Reprise sur amortissements, dépréciation et provisions (produits de fonctionnement)	1 113 006	1 130 928
Reprise du financement rattaché à l'actif	12 805 206	13 397 488
TOTAL PRODUITS DE FONCTIONNEMENT	248 576 831	247 690 477
PRODUITS FINANCIERS		
Produits des participations et des prêts	0	0
Intérêts sur créances non immobilisées	0	0
Produits des VMP et de la trésorerie	1 935	180
Produits nets sur cession de VMP	0	0
Gains de change	895	300
Autres produits financiers	0	0
Reprises sur amortissement, dépréciations et prov. Financières	0	0
TOTAL PRODUITS FINANCIERS	2 830	479
RESULTAT DE L'ACTIVITE (PERTE)	0	
TOTAL PRODUITS	248 579 661	247 690 957

Annexe

I - Faits caractéristiques, comparabilité des comptes, principes comptables et méthodes d'évaluation

I-1) Rappels et faits caractéristiques

a) 2020, onzième exercice de certification des comptes

Par arrêté du 31 décembre 2009, l'Université de Bourgogne a été désignée au bénéfice des Responsabilités et Compétences Elargies (RCE) en matière budgétaire et de gestion des ressources humaines à compter du 1^{er} janvier 2010. L'Université est donc depuis cette date soumise au décret n° 2008-618 du 27 juin 2008 relatif au budget et au régime financier des EPSCP bénéficiant des RCE.

Les comptes 2020 ont été certifiés pour la sixième fois sans réserve suite à la réalisation en 2015 d'un inventaire physique des immobilisations corporelles hors patrimoine immobilier qui a permis de valider la réalité et l'exhaustivité des valeurs inscrites en comptabilité. La dernière réserve ayant pesé sur les comptes des exercices antérieurs avait ainsi été levée.

b) Faits caractéristiques

L'année 2020 a été marquée par les évolutions et évènements suivants :

- **Crise sanitaire COVID-19**

Par arrêté du 14 mars 2020 portant diverses mesures relatives à la lutte contre la propagation du virus Covid-19, les fonctions administratives ont été basculées en télétravail, sous réserve des activités essentielles qui relèvent des plans de continuité de l'activité (PCA) et qui ne peuvent pas se faire en télétravail.

La loi n°2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 instaure un dispositif « d'état d'urgence sanitaire ». L'état d'urgence sanitaire a été déclaré pour 2 mois jusqu'au 24 mai 2020 sur l'ensemble du territoire puis prolongé (loi 2020-546 du 11 mai 2020 prorogeant l'état d'urgence sanitaire et complétant ses dispositions).

L'ordonnance n°2020-326 du 25 mars 2020 dégage sous conditions la responsabilité personnelle et pécuniaire (RPP) des agents comptables pendant la crise sanitaire : si pour assurer une mise en paiement diligente d'une dépense en lien direct, soit avec la lutte contre l'épidémie de covid-19, soit avec l'objectif de soutien aux entreprises, le comptable est amené à réduire la qualité et/ou le nombre de ses contrôles, sa RPP pourra être dérogée. La responsabilité de l'ordonnateur notamment en matière de respect de la commande publique ou de soutenabilité financière reste inchangée.

Durant toute la période de crise sanitaire, les services financiers et l'agence comptable ont fonctionné (travail entièrement à distance durant la première période de confinement, puis de façon partagée entre présentiel et distanciel). L'université de Bourgogne a procédé à l'acquisition de matériels destinés à la mise en œuvre de cours à distance ainsi qu'à l'équipement pour le télétravail des personnels.

L'exercice 2020 est ainsi foncièrement marqué par la crise sanitaire. Si leur impact sur les comptes ne peut être chiffré précisément, les mesures gouvernementales (confinements, restrictions de déplacements et d'activité) de lutte contre l'épidémie de COVID-19 ont induit un bouleversement de l'activité qui influe sur le résultat. Certains postes de charges tel que les achats de fournitures et petits équipement par exemple ont augmenté sous l'effet des besoins destinés au télétravail des personnels ou à l'enseignement à distance, quand d'autres, tels que les fluides ou encore les frais de déplacement, de mission, et de réception ont fortement diminués sous l'effet des restrictions induites par les mesures gouvernementales.

L'impact de la crise sanitaire sur les postes de charge peut être illustré par les variations significatives suivantes :

Compte	Libellé compte	2020	2019	Variation 2019/2020
6063	Fournitures d'entretien et de petit équipement	3 110 578	2 400 404	710 174
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie)	4 931 703	5 426 919	-940 061
625	Déplacements, missions et réceptions	1 132 129	3 709 935	-996 294

En revanche, les produits de l'exercice ne semblent impactés qu'à un degré moindre. A titre d'exemple, les ventes de biens et de prestations de l'exercice connaissent les variations notables suivantes :

Compte	Libellé compte	2020	2019	Variation 2019/2020
7066	Produits des activités de la recherche	1 713 787	1 972 876	-259 089
708	Produits des activités annexes	2 322 259	2 378 165	-55 906

L'impact de la crise sanitaire peut également être relevé sur la structure des créances et dettes :

- D'une part, les recettes non facturées pendant les périodes de confinement augmente la part de produits à recevoir dans les produits de l'exercice. Ainsi, ce dernier ratio appliqué aux produits des ventes de biens et prestations et autres produits de gestion courante s'établit en 2020 à 39,4% contre 20,3% en 2019.
- D'autre part l'article 11 de l'Ordonnance n° 2020-306 du 25 mars 2020 a introduit une suspension des procédures de recouvrement contentieux pour la période du 12 mars au 23 aout 2020, ce qui influe sur le niveau des créances non recouvrées à la clôture de l'exercice. Ainsi, à titre d'illustration, la part des créances client facturées en attente de recouvrement à la clôture ramenées aux produits correspondants (ensemble des produits avec contrepartie directe) de l'exercice s'élève à 25,6% en 2020, contre 22,8% en 2019. Cet impact notable sur les créances non recouvrées a nécessité l'application d'un changement de méthode relatif au calcul de la dépréciation des créances client (cf. paragraphe 1-3-d).

- **Inventaire physique**

En raison des difficultés de réalisation en présentiel liée à l'épidémie COVID-19, la mission de contrôle de rapprochement de l'inventaire a été effectuée selon des modalités aménagées, par le service Qualité-Contrôle Interne de l'université.

L'objectif de cette mission était de :

- Procéder à un inventaire exhaustif des biens
- Rapprocher cet inventaire du livre comptable des immobilisations.
- Etablir et traiter les écarts de rapprochement.

Cette mission, qui a ciblé 100 actifs (non patrimoniaux) dont les valeurs brutes étaient les plus significatives, toutes composantes confondues, s'est déroulée en 2 étapes :

1. Un fichier listant ces actifs a été transmis aux composantes concernées le 18/09/2020. Il était demandé à ces dernières de le retourner, et pour chaque immobilisation, soit d'en attester la présence effective, soit d'en déclarer l'absence ou la sortie de l'actif.
2. Ensuite, une seconde phase, du 14 au 22/01/2021 a consisté à auditer sur place, par le service Qualité-Contrôle Interne, la présence effective d'un échantillon de biens dont la présence était attestée par les composantes à l'étape précédente.

L'extraction des actifs comptables significatifs faisait figurer, au démarrage de la mission, 101 immobilisations, représentant un montant brut de **34 611 044 €** pour un montant net de **8 997 597 €**.

11 sorties d'actif, pour une valeur brute totale de 2 899 573€ et une valeur nette nulle ont été identifiées à la suite de la mission de contrôle de rapprochement de l'inventaire. Parmi elles, 2 sorties pour 579 865€ étaient actées par le Conseil d'Administration et comptabilisées à la clôture.

- **Réforme de l'apprentissage**

La mise en œuvre de la réforme de l'apprentissage portée par la loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018, dite « pour la liberté de choisir son avenir professionnel » impacte les comptes 2020 : à compter de l'exercice 2020, les établissements d'enseignement ne sont plus destinataires de la part appelée « quota » (à hauteur de 87%) de la taxe d'apprentissage à laquelle sont assujetties les entreprises. En revanche, cette part est désormais attribuée à la rémunération, sous forme de « coûts-contrat », par les Opérateurs de Compétence aux organismes délivrant des formations par apprentissage (dont l'université de Bourgogne), en contrepartie de la prestation délivrée.

De ce fait, cette réforme se traduit par les évolutions du résultat suivantes :

Compte	Libellé	2020	2019	Variation 2019/2020
70626	formation en apprentissage	5 425 915	1 307 921	4 117 994
7481	Produits des versements libératoires ouvrant droit exone. de taxe d'apprentissage	1 157 539	3 411 556	-2 254 017

I-2) Changement de méthode comptable et comparabilité des comptes

Les régularisations comptables (via le report à nouveau) permettent de mettre en conformité le bilan de l'établissement avec les règles comptables. Au cours de cet exercice, aucune correction n'a été apportée au bilan d'ouverture.

L'instruction comptable commune M9 du 17 décembre 2019 applicable à compter du 01/01/2020 a modifié la rubrique de rattachement du produit des versements libératoires ouvrant droit à exonération de la taxe d'apprentissage (compte 7481). Ils sont inclus en compte de résultat à la rubrique « Subventions de fonctionnement en provenance de l'Etat et des autres entités publiques ». Ces produits étaient présentés en « fiscalité affectée » jusqu'à la clôture 2019. Les données issues du compte de résultat 2019 sont ainsi présentées après reclassement conforme à l'instruction comptable mentionnée supra.

D'autre part, l'impact de la crise sanitaire sur les créances non recouvrées (cf. paragraphe I-1-b) a nécessité l'application d'un changement de méthode relatif à la détermination de la dépréciation des créances client (cf. paragraphe 1-3-d).

I-3) Principes et méthodes d'évaluation appliqués aux divers postes du bilan et du compte de résultat

Les comptes de l'Université, Etablissement Public à caractère Scientifique, Culturel et Professionnel (EPSCP), sont établis :

- Selon les principes édictés par l'Instruction comptable commune du 21 décembre 2018 publiée au BOFIP-GCP-17-0047 du 21/12/2018 formant avec le recueil des normes comptables des établissements publics et le plan de comptes commun le référentiel comptable applicable aux organismes publics nationaux mentionnés au titre III du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la GBCP,
- Selon l'arrêté du 1^{er} juillet 2015 portant adoption du recueil des normes comptables applicables aux organismes visés aux alinéas 4 à 6 de l'article 1^{er} du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et l'arrêté du 13 février 2020 portant modification du précédent recueil
- Selon la nomenclature comptable diffusée le 15 octobre 2015 et mise à jour dans sa version applicable à compter du 1^{er} janvier 2017,
- Selon l'instruction M9 du 23 janvier 2006 relative aux passifs, actifs, amortissements et dépréciations des actifs.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices,
- Régularité et sincérité

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

a) **Immobilisations corporelles :**

Les immobilisations appartenant à l'Université sont évaluées à leur coût d'acquisition déterminé par l'addition des éléments suivants :

- Prix d'achat ;
- Frais accessoires : dépenses directement liées à l'acquisition et à la mise en état d'utilisation du bien et charges indirectes, dans la mesure où elles peuvent être rattachées à cette acquisition.

L'amortissement est calculé à compter de la date de mise en service, au prorata du nombre de jours d'utilisation de la première année (base 365 jours).

Le patrimoine immobilier de l'Université est inscrit au bilan sur la base des évaluations faites en 2011 hors Dijon et 2012 pour les sites Dijonnais. La valeur des terrains a été séparée de celles des bâtiments, au terme de ces évaluations. Les bâtiments acquis depuis ces évaluations sont valorisés à leur coût de construction.

En 2011, le patrimoine immobilier a été décomposé en 4 groupes. Ceci permet depuis lors un amortissement des bâtiments par groupes de structure.

Conformément à l'instruction budgétaire BOFIP-GCP-13-0004 du 31/01/2013, l'amortissement de l'ensemble du patrimoine immobilier auquel est rattaché un ou des financements bénéficie en 2013 de la reprise des quotes-parts au compte de résultat à due concurrence. Auparavant, le patrimoine immobilier financé par l'Etat bénéficiait, depuis 2010 conformément à l'instruction M9-3, de la méthode de neutralisation de l'amortissement (qui consistait en la comptabilisation d'un produit exceptionnel équivalent à la charge d'amortissement comptabilisée).

Les taux d'amortissement des différentes catégories d'immobilisations sont fixés par le Conseil d'Administration, dans les limites indiquées par l'instruction M9-3.

La dotation aux amortissements au titre de 2020 s'élève à 17 075 K€ dont 8 824 K€ au seul titre de l'amortissement des bâtiments.

PRESENTATION SYNTHETIQUE DES DUREES D'AMORTISSEMENT (CA DE DECEMBRE
2010 MIS A JOUR AU CA DU 25 MARS 2015)

N° DE COMPTE	LIBELLE	à compter du 01/01/2010	
		Durée d'amortissement nombre d'années	taux d'amortissement %
20531000	Logiciels acquis ou sous-traités	3	33,33%
20580000	Autres concessions et droits similaires, brevets, licences,	3	33,33%
21256/21257/21258	Agencements, aménagements de terrains bâtis (*)	20	5,00%
21316/21317/21318	Constructions bâtiments	<i>Selon décomposition par groupe de composant (**)</i>	
21356/21357/21358	Installations générales, agencement aménagement des constructions	10	10,00%
21516/21517/21518	Installations techniques complexes	10	10,00%
21536/21537/21538	Matériel scientifique	10	10,00%
21546/21547/21548	Matériel d'enseignement	8	12,50%
21556/21557/21558	Matériel	10	10,00%
21576/21577/21578	Agencements & aménagements du matériel	10	10,00%
21616/21617/21618	Collections	5	20,00%
21826/21827/21828	Matériel de transport	8	12,50%
21836/21837/21838	Matériel de bureau	5	20,00%
21846/21847/21848	Mobilier	10	10,00%
21876/21877/21878	Matériel Informatique hors PC portable	5	20,00%
	Matériel Informatique PC portable	3	33,33%
21886/21887/21888	Matériels divers	5	20,00%

(*) mise à jour du CA du 25 mars 2015

(**) Cf. durées d'amortissement du patrimoine immobilier - présentées page suivante

PRESENTATION SYNTHETIQUE DES GROUPES DE DECOMPOSITION DU
PATRIMOINE IMMOBILIER (CA DE DECEMBRE 2011), HORS BIENS CONCERNES PAR
LE PARTENARIAT PUBLIC PRIVE

Composants	Part des composants dans l'établissement (%)	Durée de vie (années)
Groupe 4		
1. VRD, aménagements extérieurs : éclairage, parking, aménagements divers ...	37	50
2. Gros œuvre structure		
3. Charpente: toitures plates, charpente, tuiles et assimilées ...		
Groupe 3		
4. Revêtements extérieurs, peau extérieure : (crépis, bardage, isolation)	30	25
5. Menuiseries extérieures : fenêtres, volets, stores extérieurs, portes de garages, portes...		
6. Serrurerie, barrières automatiques		
7. Menuiserie intérieure,		
8. Cloisons		
9. Revêtements de sols		
Groupe 2		
10. Etanchéité	29	15
11. Faux plafonds		
12. Plomberie, sanitaires,		
13. Chauffage		
14. Electricité, câblages divers (numérique, téléphonique, alarme),		
15. Ascenseurs pour personnes, matériel électrique, numérique et de sécurité		
Groupe 1		
1. Peintures intérieures	4	8
2. Equipements mobiliers : 1 ^{ers} équipements, paillasses, matériels scientifiques initiaux...		

DUREES D'AMORTISSEMENT DEROGATOIRES APPLIQUEES AUX IMMOBILISATIONS DU
PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE (CA DU 17 MARS 2016)

Groupes de composants	Durée d'amortissement (années)
Groupe 4 (VRD, gros œuvre,...)	50
Groupe 3 (Menuiseries, revêtements,...)	50
Groupe 2 (Etanchéité, plomberie, électricité,...)	30
Groupe 1 (Peinture, 1 ^{er} équipements,...)	32

b) Immobilisations financières :

Ce poste comprend essentiellement, et pour 1 578 400 €, les titres que l'Université de Bourgogne détient dans la SATT-Sayens (ex UB filiale), à hauteur de 25,07% du capital. Avant la recapitalisation de cette dernière en 2018, l'Université avait une première fois, en 2011, déprécié intégralement les titres qu'elle détenait, à hauteur de 350K€, ceux-ci devant être apportés sans contrepartie financière à une structure de coopération entre l'Université de Bourgogne et l'Université de Franche-Comté.

Au vu des résultats négatifs des exercices précédents, les titres de participation à la SATT-Sayens inscrits à l'actif de l'établissement ont fait l'objet d'une dépréciation pour leur montant total.

A noter que la recapitalisation, financée par l'ANR, à hauteur de 5 500 000€ de la SATT (dont 1 378 900€ sous forme de parts détenues par l'université de Bourgogne), initialement prévue en 2020, a été reportée au 03 mars 2021, dans l'attente de la signature par l'ensemble des parties de l'avenant actant l'opération.

c) Stocks :

Les stocks sont évalués par inventaire intermittent selon les principes suivants :

- Stock d'alimentation, de combustibles des ESPE et des objets marqués de l'UB = valeur d'acquisition de ces biens et fournitures
- Stock vins de Marsannay = prix de vente décoté de 20%, représentatif du coût de revient

Des dépréciations des stocks sont comptabilisées si la valeur d'inventaire du stock est inférieure à sa valeur vénale, ou si les perspectives de vente ne sont pas avérées.

d) Créances :

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Les règles de provisionnement des créances clients sont appliquées conformément à la méthodologie mise en place lors de la clôture des comptes 2014 et rappelée par la note de l'Agent Comptable en date du 17 mars 2016.

La dépréciation des créances « privées » est habituellement calculée comme suit :

- Les créances de l'année ne font pas l'objet de provision.
- Les créances de l'année précédente sont provisionnées à hauteur de 50%, et toutes celles des années antérieures font l'objet d'un provisionnement à 100% en raison de l'augmentation du risque de non recouvrement lié à l'ancienneté de la créance.
- Les créances remises à l'huissier, les créances concernées par une procédure judiciaire, les chèques impayés sont provisionnés à 100%.

Cependant, en raison d'une suspension des procédures de recouvrement du 12 mars au 23 aout 2020, par application de l'article 11 de l'Ordonnance n° 2020-306 du 25 mars 2020, il a été décidé de décaler de 6 mois l'ancienneté des créances soumises à dépréciation. Ainsi :

- Ne sont pas soumises à dépréciation les créances dont l'ancienneté est inférieure à 1,5 ans
- Sont soumises à une dépréciation de 50% les créances dont l'ancienneté est comprise entre 1,5 an et 2,5 ans, et de 100% celles dont l'ancienneté est supérieure à 2,5 ans

Par ailleurs en cas de détection d'un risque de non recouvrement sur une créance « publique » ou une créance « privée » particulière, une dépréciation est calculée à hauteur du risque identifié.

Les modalités relatives à la détermination des créances devant faire l'objet d'une dépréciation et le taux de provisionnement sont retranscrits dans le tableau ci-dessous :

NATURE DES CREANCES	TAUX DE PROVISIONNEMENT
Créances inférieures à 1,5 an	0%
Créances antériorité de 1,5 à 2,5 ans	50%
Créances antériorité supérieure à 2,5 ans	100%
Créances à l'huissier	100%
Procédures judiciaires	100%
Chèques impayés	100%
Créances en procédure de recouvrement à l'étranger	100%
Créances en procédure de " saisie de créance simplifiée "**	100%
<i>*Nouvelle procédure de recouvrement mise en place par l'article 123 de la LFR du 29 décembre 2015</i>	

NATURE DES CREANCES	CREANCES	TAUX PROVISION	MONTANT PROVISION
Créances privées			
< 1,5 an	5 180 586	0%	0
> 1,5 an	397 058	50%	198 529
> 2,5 ans	145 928	100%	145 928
Total			344 457
Clients douteux			
Huissier et Procédures judiciaires	129 827	100%	129 827
Total			129 827
Chèques impayés			
Total	7 997	100%	7 997
Subventions			
Projet VINTAGE - subv non reversée par partenaire privé italien	1 750	100%	1 750
Total			1 750
Total provision sur créances au 31/12/2020			484 030
Provision comptabilisée au 31/12/2020			484 000

e) Valeurs mobilières de placement :

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Une provision pour dépréciation est le cas échéant constatée si la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur vénale.

f) Provisions pour risques et charges :

Les provisions sont destinées à couvrir des risques et des charges nettement précisés quant à leur objet, dont la réalisation est incertaine, mais que des événements survenus ou en cours rendent probables. Elles sont évaluées à l'arrêté des comptes par le conseil d'administration, sur proposition de l'ordonnateur.

Les provisions n'ont qu'un caractère provisoire et ne peuvent être valablement constituées que lorsque la charge ou le risque envisagé n'est pas certain, mais probable et que cette probabilité est née au cours de l'exercice.

Concernant les passifs sociaux, depuis l'exercice 2013, seuls les droits sur compte épargne-temps sont maintenus en provision, tandis que conformément à la réglementation, les droits à congés, déterminés individuellement, sont comptabilisés dans les charges à payer.

g) Rattachement des charges et produits à l'exercice :

Considérant que :

- Les prestations de formation continue sont comptabilisées sur l'exercice d'encaissement, soit au moment de la signature du contrat pour la part payée par le stagiaire, soit en fin de formation pour la part financée par l'employeur ou l'organisme de formation ;
- Les prestations de recherche de nature commerciale sont comptabilisées sur la base des échéanciers des conventions, ces derniers reflètent généralement l'avancement scientifique;
- Les heures supplémentaires réalisées par les personnels titulaires sont comptabilisées sur l'exercice de décaissement;

L'Université procède en fin d'exercice à des régularisations afin de se conformer au principe des droits constatés, principalement en matière:

- De comptabilisation des conventions pluriannuelles de recherche,
- De comptabilisation du suivi des recettes de formation continue.
- De droits d'inscription aux diplômes d'établissement

Heures complémentaires

Les heures complémentaires regroupent les heures d'enseignement réalisées par les enseignants-chercheurs au-delà de leur obligation de service et les vacations effectuées par les intervenants extérieurs.

Les charges à payer relatives aux enseignants-chercheurs et les vacations d'enseignement sont déterminées en fonction des heures réalisées lors de la précédente année universitaire, le volume d'enseignements restant relativement stable d'une année sur l'autre.

Primes à versements périodiques

Les charges à payer relatives à ces primes sont déterminées en fonction de la période de référence des primes déjà payées sur l'exercice suivant, ou prévues lorsque leur paiement doit intervenir plus tardivement.

Toutes les charges à payer relatives à la masse salariale donnent également lieu à comptabilisation des charges patronales correspondantes selon la nature des charges de personnel (traitement de base ou rémunérations accessoires) et la catégorie de salarié (titulaire ou contractuel).

I-4) Eléments relatifs au contrat de Partenariat Public-Privé

a) Présentation générale du contrat de Partenariat Public-Privé

L'université de Bourgogne a signé le 18 juillet 2013 un contrat de Partenariat Public Privé dénommé « Campus Innovant » avec la société Prisma 21, société de projet détenue par Pertuy Construction, Bouygues Energies et Services, et BEE Invest 1.

Le financement du projet a été apporté par la banque Sumitomo Mitsui Banking Corporation Europe Ltd.

La mission globale confiée au cocontractant intégrait :

- la conception, le financement, la construction, l'équipement, l'installation et la mise à disposition des ouvrages ;
- les prestations d'exploitation et de maintenance, y compris le gros entretien renouvellement, des ouvrages
- les prestations d'hébergement au profit des usagers de l'Université.

La mission se rapportait à 4 ouvrages :

- La Maison Internationale des Chercheurs (livraison prononcée le 18 mai 2015)
- L'Institut Marey - Maison de la Métallurgie (I3M)
- L'espace Multiplex
- Rénovation Thermique du bâtiment Mirande et rénovation de l'œuvre d'art Algam

Ces 3 derniers ouvrages ont été livrés en date du 18 juin 2015

Le contrat lie l'université avec le partenaire sur une durée de 25 ans à compter de la livraison des ouvrages.

La procédure de cristallisation des taux d'intérêt prévue au contrat de partenariat a été mise en œuvre les 18 mai et 11 juin 2015. De ce fait les loyers sont depuis figés, hors actualisations et révisions de prix applicables.

Les échéances trimestrielles du contrat sont de 3 types :

- Loyer financier L1, subdivisé en :
 - L1a sous-loyer Investissement, correspondant aux coûts d'investissements initiaux
 - L1b sous-loyer de financement relatif aux intérêts de la dette
 - L1c sous-loyer de financement relatif à la rémunération des fonds propres
 - L1d sous-loyer de financement relatif aux frais de gestion des financements
- Loyer de Gros Entretien Renouvellement (GER) L2
- Loyer de fonctionnement L3, subdivisé en :
 - L3a loyer d'exploitation-maintenance (hors rénovation Mirande)
 - L3c loyer relatif aux autres frais de gestion

b) Modalités de couverture du risque de la dette

Les loyers financiers L1a à L1c sont figés depuis la cristallisation de taux prévue au contrat effectuée les 18 mai et 11 juin 2015.

- Concernant les loyers L1a :

Le montant à financer était variable jusqu'à la mise à disposition des ouvrages, du fait de l'indexation des coûts (impact de l'indice BT01) et du préfinancement (taux Euribor 1 mois).

- Concernant les loyers L1b et L1c :

Le montant est financé à 7% par des fonds propres et à 93% par des instruments de dette :

- Dette « Dailly », payée directement par l'Université à l'établissement prêteur (SMBC), à hauteur de 79,5%
- Dette « projet », payée au cocontractant qui s'acquitte des annuités auprès de l'établissement prêteur, à hauteur de 13,5%

Les conditions de rémunération étaient fixées pour les fonds propres et les marges bancaires. En revanche, les taux d'intérêt hors marge de chacun des instruments de dette ont été fixés lors de la cristallisation. Il en ressort un taux moyen de financement de 4,16%.

Indexation des loyers :

- Le loyer 1d est actualisé à la mise à disposition des ouvrages puis révisé annuellement en fonction de l'indice ICHT-N (coût horaire du travail, services administratifs et soutien)
- Le loyer L2 est actualisé puis révisé en fonction de l'indice BT50 (rénovation – entretien tous corps d'état) avec une part fixe de 5%.
- Le loyer L3a est actualisé puis révisé en fonction de l'indice ICHT-IME et FSD2 et le loyer L3c en fonction de l'indice ICHT-N.

c) Modalité de comptabilisation des ouvrages, de la dette et des loyers

La valeur de la dette au passif, celle des ouvrages à l'actif et les échéances des loyers 2017 ont été comptabilisées par application de l'instruction du 30 juin 2014 relative à la comptabilisation des contrats de Partenariat Public Privé.

Ainsi, au bilan, la valeur des ouvrages est inscrite au débit du compte 2131 en contrepartie de la dette, inscrite au crédit du compte 1687, à hauteur des loyers L1a du contrat. Les échéances de ces sous-loyers sont comptabilisées au débit du compte 1687.

Les échéances des loyers L1b à Ld, correspondant à la composante financière du contrat, sont comptabilisées au compte 661.

Les échéances des loyers L2 et L3, correspondant à la composante fonctionnement, sont comptabilisées au compte 611

Les ouvrages, dette et loyers sont comptabilisés à hauteur de leur montant Hors Taxes Récupérables.

Les taux de déductibilité de TVA appliqués sont les suivants :

Ouvrage	Taux de déductibilité
Maison Internationale des Chercheurs	100%
Institut Marey - Maison de la Métallurgie	97%
Espace Multiplex	0%
Rénovation Thermique du bâtiment Mirande	Coefficient de déduction forfaitaire appliqué au secteur mixte (23,22%, coefficient 2014)

d) Plan d'amortissement retenu

Les 18 catégories de composants décrites dans l'annexe technique au contrat ont été regroupées en 4 groupes correspondants aux catégories de composantes déjà utilisées pour décomposer les autres bâtiments de l'établissement.

Conformément à l'instruction mentionnée supra, l'existence d'une clause de Gros Entretien Réparation conduit l'établissement à adopter pour les ouvrages réceptionnés au titre du contrat des durées d'amortissements distinctes des autres bâtiments inscrits à l'actif.

Le plan d'amortissement retenu par groupe de composants consiste à rallonger les durées d'amortissement appliquées aux autres bâtiments. Il s'appuie sur l'hypothèse que l'établissement n'aura pas à supporter, pendant la durée du contrat, le premier, voire le second et troisième renouvellement des composants dont la durée d'amortissements est inférieure ou égale à cette même durée.

Groupes de composants	Durée d'amortissement appliquée aux constructions	Renouvellements pendant la durée du contrat	Coefficient multiplicateur	Durée d'amortissement des ouvrages relevant du PPP
Groupe 4 (VRD, gros œuvre,..)	50 ans	0	1	50 ans
Groupe 3 (Menuiseries, revêtements,...)	25 ans	1	2	50 ans
Groupe 2 (Etanchéité, plomberie, électricité,...)	15 ans	1	2	30 ans
Groupe 1 (Peinture, 1 ^{er} équipements,...)	8 ans	3	4	32 ans

e) Financements Etat

Par le biais d'un accord signé d'une part par le Ministère du Budget, d'autre part par le Ministère des Finances, et enfin par le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche sur le rapport de présentation du 28/04/2013, l'Etat s'est engagé à financer 88,8% du montant TTC de l'ensemble des loyers L1 et L2. Le solde reste à la charge de l'université et comprend également les opérations de récupération de TVA à l'occasion des paiements des loyers.

Le financement de l'investissement initial a fait l'objet de l'ouverture d'une autorisation d'engagement par le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche de 24 050K€ (intégrant une indemnité de dédit estimée à 2 079K€ en cas de rupture anticipée du contrat avant la réception des ouvrages). Le Ministère de tutelle notifie annuellement dans le cadre de la dotation globale de fonctionnement le montant des Crédits de Paiement alloués au loyer d'investissement L1a, ainsi que le montant des Crédits de Paiement alloués aux loyers financiers L1b,c,d et loyer GER L2.

Les montants attribués en 2020 sont les suivants :

Loyers	Crédits de paiement 2020
Loyers d'investissement	675K€
Loyers financiers et GER	932K€

Les financements par l'Etat sur l'exercice 2020 des loyers financiers et de GER sont inscrits en recette, au compte de résultat. Le financement par l'Etat de la part investissement est inscrit à hauteur du crédit de paiement en capitaux propres, dans les comptes de financements externes. Il est repris en résultat à la clôture de l'exercice à hauteur de l'amortissement des ouvrages, soit 494K€.

f) Charge de GER

Pendant la durée du contrat, la charge annuelle prévisionnelle de GER fluctue d'année en année, en fonction du plan prévisionnel de remplacement des composants réalisé par le partenaire. Cependant, à la clôture de l'exercice, l'établissement n'a pas comptabilisé de charge à payer ou constatées d'avance visant à linéariser sur la durée du contrat la charge de GER. L'impact de cette charge en résultat est atténué par le financement Etat à due concurrence.

g) Valeur des ouvrages

La valeur brute (en K€) des ouvrages à leur mise en service est la suivante, par groupe de composants :

Groupe de composants/ouvrage	I3M	MIC	Multiplex	Mirande	Total
Groupe 4	3 041	1 611	1 607		6 259
Groupe 3	2 627	918	988	4 728	9 262
Groupe 2	1 842	1 361	698		3 902
Groupe 1	776	738	199		1 714
TOTAL	8 287	4 629	3 492	4 728	21 137

Au 31/12/2020, après dotation aux amortissements pour une valeur de 494K€, la valeur nette (en K€) des ouvrages par groupe de composants s'établit comme suit :

Groupe de composants/ouvrage	I3M	MIC	Multiplex	Mirande	Total
Groupe 4	2 704	1 430	1 429		5 563
Groupe 3	2 336	815	879	4 204	8 234
Groupe 2	1 502	1 106	570		3 178
Groupe 1	642	609	164		1 415
TOTAL	7 184	3 960	3 042	4 204	18 390

h) Valeur nette de la dette au 31/12/2020

La valeur nette (en K€) de la dette au 31/12/2020 correspond à la valeur totale HTR des loyers L1a restant à payer à cette même date.

Ouvrage	Valeur dette à réception des ouvrages	Loyers ex. antérieurs	Loyers 2020	Valeur nette au 31/12/2020
Institut Marey - Maison de la Métallurgie	8 287	1 137	263	6 887
Maison Internationale des Chercheurs	4 629	698	158	3 773
Espace Multiplex	3 492	465	111	2 916
Rénovation Thermique du bâtiment Mirande	4 728	583	141	4 004
TOTAUX	21 137	2 884	673	17 579

i) Evaluation des charges restant à payer du 31/12/2020 jusqu'au terme du contrat

Le reste à payer au titre des charges (intérêts, GER, autres charges) prévues au contrat à la clôture de l'exercice se décompose comme suit, en euros constants (valeurs en K€), après actualisation des loyers L1d, L2 et L3 :

Autres loyers financiers : intérêts, rémunération des fonds propres et gestion des financements

Ouvrages	Montant total initial actualisé	Loyers ex. antérieurs	Loyers 2020	Solde net au 31/12/2020
I3M	5 950	1 695	342	3 913
MIC	3 163	932	184	2 047
Espace Multiplex	2 681	760	155	1 766
Rénovation Thermique du bâtiment Mirande	3 603	1 031	208	2 364
Total	15 397	4 417	890	10 090

Loyers GER

Ouvrages	Montant total initial actualisé	Loyers ex. antérieurs	Loyers 2020	Solde net au 31/12/2020
I3M	1 514	35	27	1 452
MIC	1 166	23	15	1 128
Espace Multiplex	695	11	6	679
Rénovation Thermique du bâtiment Mirande	208	1	-	207
Total	3 582	70	48	3 465

Loyers exploitation-maintenance et autres frais de gestion

Ouvrages	Montant total initial actualisé	Loyers ex. antérieurs	Loyers 2020	Solde net au 31/12/2020
I3M	1 186	220	51	915
MIC	932	179	40	714
Espace Multiplex	610	113	26	471
Rénovation Thermique du bâtiment Mirande	344	64	15	265
Total	3 072	577	131	2 364

j) Recettes liées à l'exploitation de la Maison Internationale des Chercheurs

L'université est intéressée aux recettes liées à l'exploitation par le cocontractant de la Maison Internationale des Chercheurs, en fonction des taux de remplissage constatés de l'année écoulée, sur la part excédent les dépenses d'exploitation telles que définie dans le contrat. A la clôture de l'exercice 2020, ces conditions n'étant pas réunies, aucune recette n'a été reversée par le cocontractant.

k) Indemnités en cas de résiliation du contrat

L'indemnité de résiliation dont devrait s'acquitter l'université de Bourgogne en cas de rupture anticipée à l'initiative auprès du cocontractant est composée des éléments suivants :

1. La part non encore amortie de l'investissement réalisé (soit l'encours de dettes et des fonds propres)
2. Les différentes régularisations liées à la résiliation (droit à récupération de la TVA, loyers facturés non payés, loyers courus non encore facturés, solde du compte GER...)
3. Des indemnités à proprement parler qui seront versées aux différents acteurs du projet (Banques, Investisseurs, Mainteneur...) à titre de dédommagement.

Le montant de l'indemnité varie selon le motif de la résiliation : intérêt général, force majeure ou faute du titulaire.

Tableau synthétique des composantes de l'indemnité selon la cause de la rupture du contrat :

Composantes de l'indemnité	Motif d'intérêt général	Force majeure	Faute du cocontractant
Part de l'investissement non encore amorti (soit l'encours de dettes et des fonds propres)			
Capital restant dû des emprunts contractés par le cocontractant au titre du projet	X	X	X
Encours des instruments de fonds propres injectés par le cocontractant dans la société de projet	X	X	50%
Différentes régularisations liées à la résiliation			
Solde des loyers dû à la date de résiliation	X	X	X
Régularisation du droit à récupération de la TVA et des autres droits, impôts et taxes dus par le cocontractant	X	X	X
Solde positif du GER à la date de résiliation	X	X	X
Eventuels frais de portage de l'indemnité entre sa date d'échéance et sa date de versement	X	X	X
Indemnités à proprement parler qui seront versées aux différents acteurs du projet			
Coûts de réemploi relatifs aux instruments de crédit et de fonds propres	X	X	X
Gain ou le coût lié à la rupture des instruments de couverture	X	X	X
Frais de rupture du contrat d'entretien-maintenance et de gestion de la Maison Internationale des Chercheurs, dans la limite d'un an de loyers L3a+L2	X	X	
Manque à gagner égal à la valeur actualisée au taux de 7,5% des flux prévisionnels de rémunération des fonds propres à compter de la date de prise d'effet de la résiliation jusqu'au terme normal du Contrat	X		
En déduction , les frais de remise en état des Ouvrages			X
En déduction le montant visant à réparer les préjudices directs, réels, certains, dûment justifiés subis par l'Université, dans la limite d'un plafond de 100% du loyer L3a annuel, majorés de 5% du loyer L2 restant à facturer jusqu'au terme normal du Contrat			X

II – Notes relatives aux postes de bilan

II-1) Actif immobilisé

Le montant de l'actif brut immobilisé augmente de 11 919K€ (de 420 126K€ au 31/12/2019 à 432 046K€ au 31/12/20).

COMPTE	valeur brute au 31/12/2019	ACQUISITIONS	INTEGRATION	SORTIES	Valeur brute au 31/12/2020
205 Concessions, brevets, licences	3 037	459			3 497
Immobilisations incorporelles	3 037	459			3 497
211 Terrains	33 657	0			33 657
212 Aménagement des terrains	6 462	0			6 462
213 Constructions	213 487	732	351		214 570
215 Installations techniques, matériels et outil.	117 103	2 972		606	119 470
216 Collections	268	0			268
2181 Installations, agencements divers	801	47			848
2182 Matériel de transport	1 882	80		20	1 942
21831 Matériel de bureau	5 475	4			5 478
21832 Matériel informatique	22 567	2 203		63	24 707
2184 Mobilier	5 712	101		5	5 808
2188 Matériels divers	6 114	945			7 060
Immobilisations corporelles	413 529	7 084	351	693	420 271
Immobilisations en cours	1 960	5 069	-351		6 678
Immobilisations financières	1 600	2		2	1 600
ACTIF IMMOBILISE	420 126	12 615	0	695	432 046

Mises en services 2020 :

Les acquisitions d'immobilisations et mises en service d'immobilisations en cours se sont élevées en 2020 à 12 966K (contre 17 288K€ en 2019). Les acquisitions d'immobilisation sont en très légère augmentation (+248K€); en revanche le montant des mises en service d'immobilisations en cours s'est avéré très faible sur l'exercice.

Elles représentent en effet 351K€ (contre 4 921K€ en 2019, hors mise en service du 4^e bâtiment d'Auxerre), dont notamment 252K€ pour la mise en service de l'ascenseur de l'aile A du bâtiment Mirande.

Les immobilisations corporelles sont en diminution de 1 348K€ (7 084K€ en 2020 contre 8 432K€ en 2019), notamment les achats d'installations techniques, matériels et outillages (2 972K€ contre 4 655K€ en 2019), les matériels de transport (80K€ contre 205K€ en 2019), les matériels de bureau (4K€ contre 72K€ en 2019), et les matériels divers (945K€ contre 989K€ en 2019). En revanche, les acquisitions de matériel informatique connaissent une hausse de 515K€ (2 203K€ contre 1 688K€ en 2019).

Les immobilisations en cours sont en nette augmentation, de 1 324K€ (5 069K€ contre 3 745 K€ en 2019 hors intégration du 4^e bâtiment d'Auxerre).

Les autres acquisitions notables de l'exercice ont été :

- les installations techniques, matériels et outillages pour 2 972K€ dont un ensemble de chromatographies liquides couplé à la spectrométrie de masse spectromètre de masse pour 240K€, et une enceinte blindée adaptée aux radionucléides de haute énergie (150K€) pour le

laboratoire ICMUB, d'un ellipsomètre (161K€) pour le laboratoire ICB, et d'un équipement d'analyse des interactions biomoléculaires « Monolith » (117K€) pour le projet OPTICANCER.

- le matériel informatique pour 2 203K€ dont un ensemble de serveurs (307K€) et de baies de stockage (161K€) destinés au renouvellement de la messagerie, un ensemble de serveurs pour le cluster de calcul (240K€), et un ensemble de cartes réseau pour le cœur de réseau du Datacenter (181K€).

II-2) Amortissements et dépréciations des immobilisations

COMPTES	Cumul amortissements et dépréciations au 31/12/19	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Cumul amortissements et dépréciations au 31/12/20
2805 Concessions, brevets, licences	2 731	185	0	2 916
Immobilisations incorporelles	2 731	185	0	2 916
2812 Aménagement des terrains	1 365	323	0	1 688
2813 Construcctions	65 320	8 824	0	74 144
2815 Installations techniques, matériels et outil.	94 132	5 035	599	98 568
2816 Collections	61	0	0	61
28181 Installations, agencements divers	699	28	0	727
28182 Matériel de transport	1 546	71	20	1 597
281831 Matériel de bureau	5 385	25	0	5 410
281832 Matériel informatique	17 847	1 919	62	19 704
28184 Mobilier	5 049	140	5	5 183
28188 Matériels divers	4 568	523	0	5 091
Immobilisations corporelles	195 970	16 889	686	212 173
Immobilisations financières	1 578			1 578
TOTAL AMORTISSEMENT ACTIF IMMOBILISE	200 279	17 075	686	216 668

En 2020, les amortissements cumulés ont augmenté de 16 388 K€ par rapport à 2019.

Le montant global de la charge de dotation aux amortissements enregistre une baisse de 418K€ après avoir augmenté entre 2018 et 2019. Cette diminution marquée trouve son origine dans la fin de l'amortissement, à la clôture 2019, des groupes de composants 1 (amortis sur 8 ans) des bâtiments mis à disposition par l'Etat et réévalués par France Domaines en date du 01/01/2012. A la clôture 2019, la dotation aux amortissements de ces biens s'élevait à 597K€, contre 0€ en 2020.

II-3) Tableau des titres de participation

Titres détenus en pleine propriété :

Société	Forme juridique	CAPITAL SOCIAL	Quote-part détenue	Valeur brute des titres au 31/12/2020	Valeur nette des titres au 31/12/2020	Capitaux propres au 31/12/2019	Chiffre d'affaires au 31/12/2019	Résultat 2019
SATT SAYENS 64 RUE SULLY 21000 DIJON SIREN 501704969	SAS	1 396 300 €	25,07%	1 578 000 €	0 €	- 3 571 462 €	6 921 088 €	-1 080 247 €

Source rapport Commissaires au comptes sur les comptes 2019 SATT Grand-Est

Liste détaillée des actionnaires de la SATT GRAND-EST :

SATT GRAND EST LISTE DES ACTIONNAIRES	PARTS DU CAPITAL	NOMBRE D' ACTIONS	MONTANT EN €UROS
CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATION	33,00%	4 608	460 800
UNIVERSITE DE BOURGOGNE	25,07%	3 500	350 000
UNIVERSITE DE LORRAINE	19,44%	2 714	271 400
CNRS	13,32%	1 860	186 000
UNIVERSITE TECHNOLOGIQUE DE TROYES	4,76%	665	66 500
INSERM	1,05%	147	14 700
UTBM	1,36%	189	18 900
ENSM	1,00%	140	14 000
AGROSUP DIJON	1,00%	140	14 000
TOTAL	100,00%	13 963	1 396 300

source SATT Grand-Est

II-4) Stocks.

en €uros	Valeurs nettes au 31/12/2019	Variation de l'exercice	Valeurs nettes au 31/12/2020
Stocks IUFM alimentation	14 102	3 931	18 033
Stocks combustibles IUFM	845	0	845
Stocks vins IUVV	148 291	48 608	196 890
Stocks articles marqués - service communication	14 441	- 38	14 403
TOTAL STOCKS	177 679	52 502	230 181

II-5) Créances et dettes.

Créances	Montat brut au 31/12/2020 en €	Liquidité de l'actif			31/12/2019	Variation	Variation %
		Échéances à moins d'un an	Échéances à plus d'un an	Échéances à plus de cinq ans			
Créances de l'actif immobilisé							
Créances rattachées à des participations							
Prêts	840	840			770	70	9,1%
Autres	3 111		3 111		3 111	0	0,0%
Créances de l'actif circulant							
Créances sur les entités publiques et organismes internationaux	16 568 620	16 568 620			18 603 401	-2 034 781	-10,9%
Créances client et comptes rattachés	15 012 757	15 012 757			8 575 425	6 437 332	75,1%
Créances sur les redevables	0				0	0	0,0%
Avances et acomptes versés sur commandes (hors immo)	675 937	675 937			259 464	416 474	160,5%
Créances correspondant à des OPCT	454 178	454 178			631 061	-176 883	-28,0%
Créances sur les autres débiteurs	123 238	123 238			145 914	-22 677	-15,5%
Charges constatées d'avance	1 250 147	1 250 147			931 793	318 354	34,2%
TOTAL	34 088 828	34 085 717	3 111	0	29 150 939	4 937 890	16,9%

Dettes	Montat brut au 31/12/2020 en €	Degré d'exigibilité du passif			31/12/2019	Variation	Variation %
		Échéances à moins d'un an	Échéances à plus d'un an	Échéances à plus de cinq ans			
Dettes financières							
Emprunts obligataires							
Emprunts souscrits auprès des établissements financiers							
Dettes financières et autres emprunts (hors PPP)	24 503			24 503	24 271	233	1,0%
Dettes PPP	17 579 261	682 480	2 652 831	14 243 950	18 252 663,55	-673 403	-3,7%
Dettes non financières							
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 374 793	3 374 793			2 888 700	486 093	16,8%
Dettes fiscales et sociales	7 196 865	7 196 865			7 577 568	-380 703	-5,0%
Avances et acomptes reçus	12 125 438	12 125 438			10 781 190	1 344 248	12,5%
Dettes correspondant à des OPCT	1 362 322	1 362 322			1 133 040	229 281	20,2%
Autres dettes non financières	1 218 336	1 218 336			899 018	319 318	35,5%
Produits constatés d'avance	510 942	510 942			766 830	-255 888	-33,4%
	43 392 460	26 471 176	2 652 831	14 268 453	42 323 281	1 069 179	2,5%

Les créances sont en augmentation globale de 4 938 K€ par rapport à l'année précédente, soit une hausse de 16,9%.

Les dettes de l'université connaissent en une augmentation moins marquée, d'un montant de 1 069 K€, soit 2,5% par comparaison avec l'année 2019.

Les créances sur les entités publiques et organismes internationaux s'établissent à 16 569K€ (dont 12 844K€ de produits à recevoir comptabilisés à la clôture des comptes), en diminution de 2 035K€ (-10,9%) par rapport à 2019.

Les créances clients et comptes rattachés s'élèvent à 15 013K€, en augmentation de 6 437K€ (75,1%) par rapport à 2019. Ce montant comprend des produits à recevoir à hauteur de 9 009K€, en augmentation de 5 070K€ par rapport à 2019, dont 4 860K€ au titre de la formation continue (contre 3 299K€ en 2019), et 3 357K€ au titre de la formation par apprentissage (contre 67K€ en 2019).

Les créances et dettes sur opérations pour compte de tiers s'établissent respectivement à 454K€ et 1 362€, en diminution de 177K€ pour les créances mais en augmentation de 229K€ pour les dettes. Ces créances et dettes proviennent essentiellement des bourses internationales, à échéance moins d'un an, et de l'opération « LISTS-MAPS » pour 498K€, et pour laquelle le niveau de liquidité ne peut être estimé compte tenu des termes de la convention.

Les charges constatées d'avance s'élèvent à 1 250K€, en augmentation de 318K€ (34,2%).

La dette relative au Partenariat Public Privé, d'un montant de 17 579K€ représente 40,5% du total des dettes.

Les dettes fournisseurs et comptes rattachés, d'un montant de 3 375K€ sont en augmentation de 486K€ (soit 16,8%). Ce montant comprend des charges à payer à comptabiliser (CAPAC) à hauteur de 1 454K€ (contre 1 593K€ en 2019).

Les dettes fiscales et sociales, d'un montant de 7 197K€, correspondent aux charges à payer de personnel, se décomposent comme suit :

Nature des charges à payer (en €)	2020	2019
Congés payés	2 344 393	2 487 690
CET Monétisés et versés au RAFP	148 667	161 156
Heures supplémentaires des titulaires	1 545 523	1 545 516
Vacations d'enseignement	2 295 169	2 535 069
Vacations administratives	138 220	115 392
Autres charges à payer sur charges de personnel	724 893	732 745
TOTAL CAP SUR CHARGES DE PERSONNEL	7 196 865	7 577 568

Ces dettes sont en diminution de 381K€.

A noter que la charge à payer sur congés payés diminue de -143K€, de même que la charge à payer relatives aux vacances d'enseignement, en baisse de -240K€, alors que celle relative aux heures supplémentaires des titulaires reste à un niveau identique à celui de 2019. La charge à payer relative aux CET monétisés et versés au RAFP diminue très légèrement de -13K€.

Les avances et acomptes reçus s'élèvent à 12 125K€, dont 5 533K€ d'avances sur commandes clients en cours et 6 592K€ d'avances sur subvention. Ce poste est en diminution de 247K€.

Les autres dettes non financières, d'un montant de 1 218K€ et en augmentation de 319K€ par rapport à 2019, sont composées principalement de recettes à classer pour un montant de 1 103K€.

Les produits constatés d'avance s'élèvent à 511K€, en baisse de 256K€.

II-6) Trésorerie

La situation de la trésorerie à la clôture de l'exercice 2020 se présente comme suit :

Compte	Nature	Montant en €UROS
5081	Compte à terme	0
5112	Chèques à l'encaissement	8 344
5117	Chèques impayés	7 997
5151	Compte au trésor	57 869 549
5159	Chèques à payer	0
531	Caisse	729
54	Régisseurs	105 535
	TOTAL TRESORERIE	57 992 154

La trésorerie de l'établissement est en augmentation de 6 928K€.

Conformément à l'arrêté du 23 novembre 2018 portant modification du recueil des normes comptables applicables aux organismes visés aux alinéas 4 à 6 de l'article 1er du décret no 2012-1246 du 7 novembre 2012, le tableau des flux de trésorerie est présenté sous la forme indirecte.

TABEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE	2020	2019
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS A L'ACTIVITÉ		
RESULTAT NET	13 135 726	9 098 992
Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité	4 421 924	4 100 381
Amortissements et provisions, hors provisions sur actif circulant	4 422 915	4 131 602
Plus-values de cession	-991	-31 220
Engagements à réaliser	0	0
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	-4 365 136	-2 582 350
Stocks	-52 502	-2 769
Créances clients et comptes rattachés	-6 437 332	-1 024 315
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	486 093	77 488
Autres comptes	1 638 604	-1 632 755
TOTAL (I)	13 192 514	10 617 023
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT		
ENCAISSEMENTS	16 264	41 580
Cessions d'immobilisations incorporelles	0	0
Cessions d'immobilisations corporelles	991	31 220
Cessions d'immobilisations financières	0	0
Autres opérations	15 273	10 360
DÉCAISSEMENTS	12 626 500	12 718 985
Acquisitions d'immobilisations incorporelles	459 295	189 645
Acquisitions d'immobilisations corporelles	12 153 336	12 519 120
Acquisitions d'immobilisations financières	0	0
Autres opérations	13 870	10 220
TOTAL (II)	-12 610 236	-12 677 405
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT		
ENCAISSEMENTS	6 649 565	8 261 810
Dotations en capitaux propres	6 614 601	8 227 743
Emissions d'emprunts	0	0
Autres opérations	34 964	34 066
DÉCAISSEMENTS	708 134	688 829
Remboursements d'emprunts	0	0
Autres opérations	708 134	688 829
TOTAL (III)	5 941 431	7 572 981
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX OPÉRATIONS GÉRÉES POUR LE COMPTE D'ORGANISMES TIERS		
ENCAISSEMENTS	7 067 932	8 727 854
DÉCAISSEMENTS	6 661 768	8 409 120
TOTAL (IV)	406 164	318 735
VARIATION DE TRÉSORERIE (V=I+II+III+IV)	6 929 874	5 831 334
TRÉSORERIE A L'OUVERTURE	51 063 770	45 232 436
TRÉSORERIE A LA CLÔTURE	57 992 170	51 063 770

II-7) Capitaux propres

Tableau de variation 2020

en K€	31/12/2019	Rattachements aux actifs	Reprises en résultat	Corrections reprises en résultat ex.ant.	Sorties de financements d'actifs transférés ou cédés	Notifications 2020	Affectation résultat 2019	Résultat 2020	31/12/2020
Financements Etat non rattachés à des actifs déterminés	4 822	-1 382	0	0	0	3 066	0		6 507
Financements des actifs Etat mis à disposition valeur nette	119 773	0	-5 381	0	0	0	0		114 392
Financements des autres actifs Etat valeur nette	13 229	1 382	-2 190	0	-1	0	0		12 420
Financements autres que Etat rattachés à des actifs valeur nette	41 904	2 117	-5 238	-46	-6	0	0		38 731
Réserves	36 593								36 593
Report à nouveau	29 384	0	0	0	0	0	9 099		38 483
Résultat de l'exercice	9 099	0	0	0	0	0	-9 099	13 136	13 136
Subventions nettes d'investissement	811	-2 117	0	56	0	3 548	0		2 299
TOTAL	255 615	0	-12 809	10	-7	6 615	0	13 136	262 560

Les capitaux propres de l'Université sont composés :

- de la valeur des financements externes de l'actif diminuée de la reprise des quotes-parts annuelles au compte de résultat = 174 348 K€
Ces financements ont été mouvementés à la hausse par la comptabilisation des notifications 2019 à hauteur de 6 615 K€, et à la baisse par les reprises en résultat des financements externes pour 12 809 K€ d'une part et les sorties de financements d'actif pour 7K€ d'autre part.
- des réserves de fonctionnement de l'établissement qui représentent le montant cumulé des résultats d'exploitation excédentaires des exercices précédents pour 36 593 K€.
- du report à nouveau créditeur de 38 483 K€ représentant le cumul des résultats antérieurs déficitaires reportés et des écritures de régularisation
- du résultat excédentaire de l'exercice 2020 à hauteur de 13 136K€.

Le montant des reprises en résultat des quotes-parts de financement d'actif s'élève à 12 809K€ contre 13 399K€. Le montant des reprises est en diminution, de -590K€, par rapport aux exercices précédents, sous l'effet de la fin de l'amortissement des groupes de composants 1 des bâtiments remise en dotation par l'Etat et réévalués en date du 01/01/12 (cf. point II-2).

II-8) Provisions

Le tableau de variation des provisions se présente comme suit :

En €	31/12/2019	Dotations	Reprises	31/12/2020
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
Provisions pour litiges	0	0	0	0
Compte épargne temps	1 102 006	1 248 477	1 102 006	1 248 477
TOTAL PROVISIONS	1 102 006	1 248 477	1 102 006	1 248 477

Le montant des provisions pour risques et charges (constituées de la provision pour comptes épargne-temps) augmente de 146K€, soit 13,3%.

II-9) Dépréciations

En €	31/12/2019	Dotations	Reprises	31/12/2020
Dépréciation des créances clients	495 000		11 000	484 000
Dépréciation des titres de participations	1 578 400			1 578 400
TOTAL DES DEPRECIATIONS	2 073 400	0	11 000	2 062 400

Les dépréciations des titres de participations, représentées par la dépréciation des titres de la SATT, dont le montant est provisionné à 100%, reste ainsi stable.

Le niveau de dépréciation des créances clients est en très légère baisse de 2,2%. Elle se décompose comme suit :

NATURE DES CREANCES	CREANCES	TAUX DEPRECIATION	MONTANT DEPRECIATION 2020	2019	Variation
Créances privées					
< 1,5 an	5 180 586	0%	0		
> 1,5 an	397 058	50%	198 529		
> 2,5 ans	145 928	100%	145 928		
Total			344 457	285 565	0
Clients douteux					
Huissier et Procédures judiciaires	129 827	100%	129 827		
Total			129 827	152 010	0
Chèques impayés	7 997	100%	7 997		
Total			7 997	5 704	0
Subventions					
Projet VINTAGE - subv non reversée par partenaire privé italien	1 750	100%	1 750		
Total			1 750	52 100	-1
Total provision sur créances au 31/12/2020			484 030	495 379	-2,3%
Provision comptabilisée au 31/12/2020			484 000	495 000	-2,2%

A noter que la créance publique dépréciée à hauteur de 52K€ à la clôture précédente a fait l'objet d'un encaissement de 50K€ en 2020.

II-10) Comptes de régularisation

Les produits constatés d'avance, d'un montant de 510 K€ se composent notamment :

- pour 64 K€ à la part des produits de la formation continue, déterminée au prorata des durées de formations
- pour 135 K€ au financement « ANR- investissements d'avenir »
- pour 285 K€, à la part des droits de diplômes propres à l'établissement à rattacher à l'exercice 2021.

III – Notes relatives aux postes du compte de résultat

Le résultat de l'exercice 2020 est excédentaire de 13 136K€.

III-1) Produits d'exploitation

Prestations de services, études et activités en €	2020	2019	Evolution 2020/2019
Ventes de produits	73 997	80 433	-8,0%
Droits d'inscription	5 558 762	5 689 996	-2,3%
Droits formation continue	7 417 083	7 686 979	-3,5%
Prestations de recherche	845 813	795 619	6,3%
Autres prestations de service liées à l'activité principale	6 401 756	2 601 638	146,1%
Mises à disposition de personnel	662 250	517 594	27,9%
Autres produits des activités annexes	1 660 009	1 860 571	-10,8%
TOTAL VENTE ET PRESTATIONS DE SERVICES	22 619 670	19 232 831	17,6%

Au global, le chapitre enregistre une hausse de 3 387K€, soit 17,6%.

Globalement, les produits de la formation sont en baisse de 3%.

Les droits d'inscription représentent 24,6% des produits d'exploitation. Ils recouvrent les droits nationaux à hauteur de 4 246 K€ en légère baisse (-8%) par rapport à l'exercice précédent et les droits universitaires pour 1 312K€, en hausse quant à eux (+22,1%).

Les droits de la formation continue représentent 32,8% des produits d'exploitation. Ils sont en très légère baisse, de -3,5%, après plusieurs exercices en hausse (+2,4%e en 2019 et + 10,5% en 2018).

Le nombre d'étudiants inscrits au titre de l'année universitaire 2020/2021, toutes formations confondues, s'établit à 34 972 étudiants, contre 34 249 sur l'année 2019/2020 à date d'observation équivalente, soit une augmentation de 2,1%. Pour la formation continue, on constate une baisse de 10,8% : 2 130 stagiaires sont inscrits pour l'année 2020/2021, contre 2 387 pour l'année 2019/2020 à date d'observation équivalente. En revanche, les inscriptions en apprentissage sont en forte hausse, de 78% : 1451 inscrits pour l'année 2020/2021 contre 815 pour l'année 2019/2020.

Parmi les autres postes, les autres prestations liées à l'activité principales sont en hausse très marquée (+146,1%), pour représenter 28,3% des produits d'exploitation, sous l'effet, principalement, de la hausse des produits de la formation en apprentissage. Ces derniers

s'établissement à 5 426K€, en augmentation de + 4118K€ (+314,9%), induite notamment par la réforme de l'apprentissage.

Les autres postes sont globalement en augmentation (+15,5% en moyenne), notamment les mises à disposition de personne (+145K€). A noter toutefois la baisse des autres produits des activités annexes (-201K€).

Subventions d'exploitation en K€	2020	2019	Evolution 2020/2019
Ministère de tutelle - SCSP	199 444 660	197 254 106	1,1%
Autres subventions Etat	1 521 143	1 689 965	-10,0%
Subventions ANR	1 495 900	1 877 841	-20,3%
Subventions Région	2 311 135	2 483 032	-6,9%
Subvention de l'Union Européenne	710 845	988 265	-28,1%
Autres subventions des collectivités publiques, organismes publics et internationaux	2 046 528	2 161 843	-5,3%
Dons et legs	-149 665	325 143	-146,0%
Taxe d'apprentissage	1 157 539	3 411 556	-66,1%
Autres subventions de fonctionnement	704 808	787 101	-10,5%
TOTAL SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	209 242 892	210 978 851	-0,8%

Les subventions d'exploitation connaissent une baisse de 1 736K€, soit -0,8% entre 2019 et 2020.

La dotation du ministère de tutelle augmente de 2 191K€ (+1,1%). Au sein de la dotation du ministère de tutelle, les crédits de masse salariale représentent 89,9% de l'ensemble.

Après celles constatées en 2018 (-1 893K€) et 2019 (-792K€), les autres subventions d'exploitation des collectivités et organismes publics enregistrent une nouvelle baisse de 1 115K€, soit 12,1%.

Tous les postes concernés sont en baisse. Parmi celles –ci, les subventions Région connaissent une nouvelle baisse, de 172K€ (-6,9%) mais restent toujours la seconde source de financement du fonctionnement de l'établissement. Les subventions de l'Union Européenne connaissent également une nouvelle baisse, de 277K€ (-28,1%).

Le produit de la taxe d'apprentissage connaît une nette diminution, de 2 254K€ soit -66,1%, conséquence de la réforme de l'apprentissage.

III-2) Charges d'exploitation

Charges d'exploitation en €	2020	2019	Evolution 2019/2018
Achats de matières et fournitures	11 057 065	10 834 447	2,1%
Sous-traitance générale, loyers, et autres services extérieurs	12 378 396	15 528 778	-20,3%
Autres impôts et taxes	463 218	445 798	3,9%
Autres charges de gestion courante	3 629 000	3 980 652	-8,8%
Sous-total charges d'exploitation hors charges de personnel	27 527 679	30 789 676	-10,6%
Salaires et traitements	108 825 567	108 563 992	0,2%
Charges sociales	77 626 139	77 509 191	0,2%
Impôts et taxes sur rémunérations	2 236 951	2 219 025	0,8%
Sous-total charges de personnel	188 688 657	188 292 208	0,2%
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	216 216 336	219 081 884	-1,3%

Après une hausse marquée constatée en 2019 (+ 2 645K€), les charges d'exploitation enregistrent globalement une baisse de -2 866K€ (soit -1,3%).

Les charges d'exploitation hors personnels s'élèvent à 27 064K€, en baisse de 3 279K€, soit -10,8%, après avoir été en hausse (de 1 904K€) entre 2018 et 2019.

Les achats de matières et fournitures s'élèvent à 11 057 K€ en 2020, en hausse de 2,1% par rapport à 2019. Ils se composent essentiellement, pour :

4 932K€ (45%) de consommations de fluides (eau, gaz, électricité, carburants, chauffage réseau), poste en baisse de 495K€ (soit -9,1%),

4 374K€ (40%) de fournitures diverses et petits matériels, poste en hausse de 34,4%,

1 722K€ (16%) de fournitures d'enseignement, en baisse de -13,7%.

Les services extérieurs s'élèvent à 12 378K€, en nette baisse de 3 2792K€, soit -10,8% par rapport à 2019, dont notamment :

3 568K€ (29%) pour l'entretien et la maintenance du matériel et des bâtiments ; ce poste est en hausse de 166K€

1 300K€ (11%) au titre de la documentation ; ce poste est en légère baisse de 34K€

625K€ (5%) pour les frais de mission, en baisse marquée de 996K€

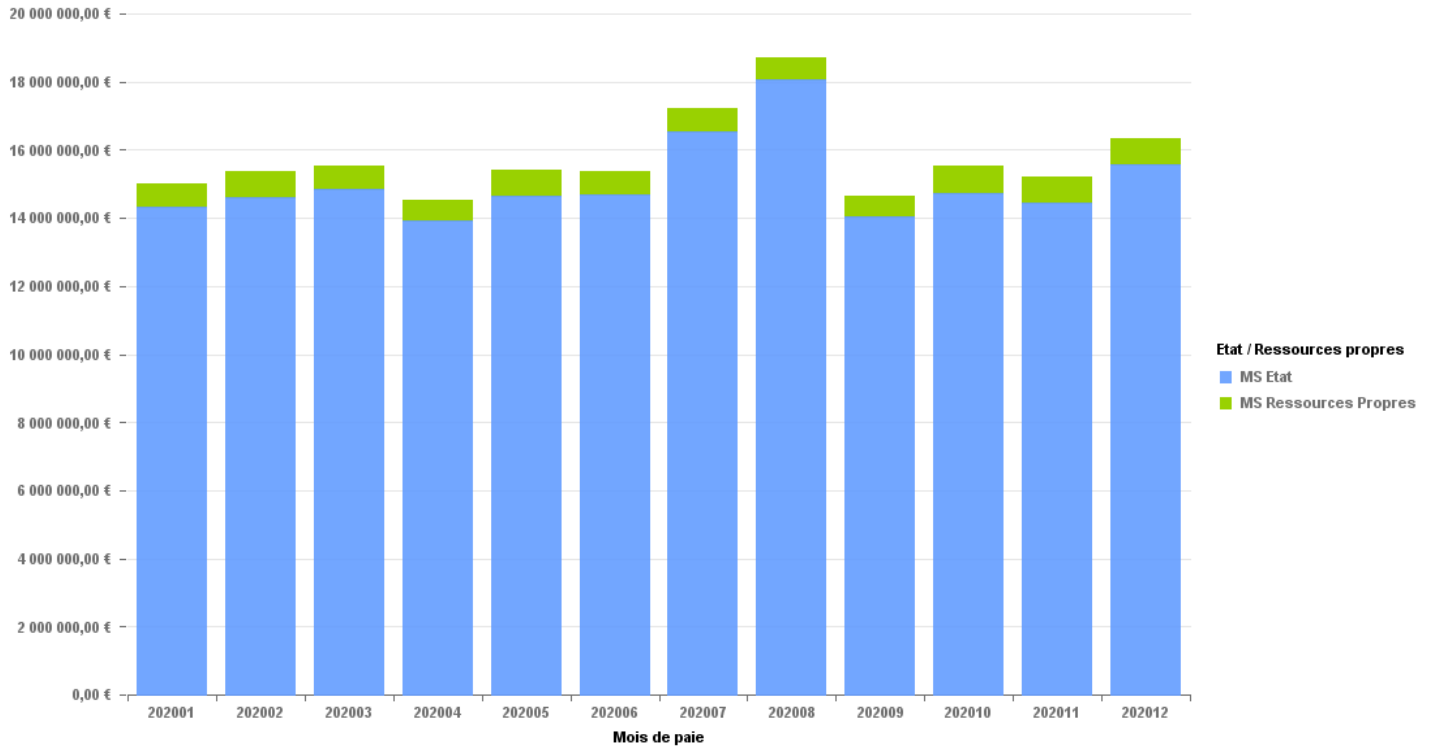
260K€ (2%) pour les frais de voyage et déplacement, en baisse également significative de 940K€

189K€ (2%) pour les frais de réception, en baisse de 2€

Les charges de personnel s'élèvent à 189 152 K€, et restent ainsi en hausse, de 413K€ soit 0,2%, charges pour congés payés et comptes épargne-temps incluses.

La répartition entre masse salariale en ressources propres et la masse salariale des personnels Etat est présentée dans le graphique ci-après :

Masse salariale 2020



(Données transmises par le Pôle Pilotage)

III-3) Charges et produits financiers

Résultat financier en €	2020	2019
PRODUITS FINANCIERS	2 830	480
Revenus filiale	0	0
Revenu des comptes à terme et autres créances	1 935	180
Gains de change	895	300
Reprises sur amortissement, dépréciations et prov. Financières	0	0
CHARGES FINANCIERES	897 473	915 063
Charges d'intérêt	896 754	914 056
Perte de change	719	1 007
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions financières	0	
TOTAL RESULTAT FINANCIER	-894 643	-914 583

Le résultat financier, d'un montant déficitaire de 895K€ est significativement impacté par la charge d'intérêts payée au titre du contrat de Partenariat Public-Privé, à hauteur de 897 K€. A noter que cette charge est toutefois compensée dans le résultat global par une subvention du ministère de tutelle, enregistrée en produit d'exploitation.

Hormis les recettes provenant des opérations de change, les autres produits financiers ne sont plus représentés que par les revenus de SICAV provenant d'un legs effectué en faveur de l'ex-IUFM.

IV – Autres informations

IV-1) Évènements postérieurs à la clôture

Les mesures de lutte contre l'épidémie de COVID-19 toujours en vigueur à date continuent d'impacter l'établissement : les activités habituelles comme celles des services administratifs fonctionnant toujours selon des modalités hybrides entre présentiel et distanciel. Toutefois, l'ensemble des services de l'établissement s'efforce de maintenir un niveau d'activité le plus proche possible d'une situation normale.

IV-2) Effectifs

ANNEE 2020	TITULAIRES		CONTRACTUELS				TOTAL	
	ETPT MENSUEL	ETPT ANNUEL	PLAFOND ETAT		RESSOURCES PROPRES		ETPT MENSUEL	ETPT ANNUEL
			ETPT MENSUEL	ETPT ANNUEL	ETPT MENSUEL	ETPT ANNUEL		
JANVIER	1917	1917	448	448	258	258	2623	2623
FÉVRIER	1916	1916	452	450	275	267	2642	2633
MARS	1914	1916	450	450	276	270	2640	2635
AVRIL	1912	1915	446	449	262	268	2621	2632
MAI	1912	1912	455	455	277	277	2644	2644
JUIN	1910	1913	457	451	272	270	2640	2635
JUILLET	1908	1908	453	453	264	264	2625	2625
AOÛT	1908	1912	452	452	264	269	2624	2632
SEPTEMBRE	1868	1907	358	441	233	265	2459	2613
OCTOBRE	1913	1908	429	440	290	267	2632	2615
NOVEMBRE	1912	1908	475	443	309	271	2696	2622
DÉCEMBRE	1911	1908	480	446	302	274	2693	2628
MOYENNE	1908	1912	446	448	274	268	2628	2628

(Données transmises par le Pôle Pilotage)

IV-3) Engagements hors bilan

Engagements donnés :

Il n'existe pas de prise d'engagement de l'établissement dans le domaine social (régime de complément de pensions ou indemnités assimilées).

Engagements reçus : Néant.